

ROIFFÉ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)

DOSSIER D'ARRET

Conseil Municipal du
30/10/2013



Les orientations d'aménagement et de programmation permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. Les opérations d'aménagement ou de construction décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, et devront les respecter dans l'esprit.
(Code de l'urbanisme - articles L123-1 troisième alinéa, et R123-3-1)

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES A CERTAINS SECTEURS OU QUARTIERS NE SONT OPPOSABLES QUE DANS UN RAPPORT DE COMPATIBILITE AVEC L'ESPRIT DU PROJET, ET NON DE CONFORMITE.

L'IMPLANTATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS POURRA AINSI, A DEFAUT D'ÊTRE REMISE EN CAUSE, ÊTRE ADAPTÉE LORS DE L'ÉLABORATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT.

L'approche environnementale

Elle permet d'aborder l'aménagement avec un regard nouveau et vise les principaux objectifs à respecter pour un développement durable :

- lutter contre l'étalement de l'urbanisation, favoriser la densification et le renouvellement urbain
- favoriser la diversité urbaine
- limiter les déplacements automobiles et prévoir, développer, renforcer les liaisons douces
- penser les projets en fonction du climat
- favoriser les énergies renouvelables
- préserver la végétation, freiner l'imperméabilisation, améliorer la gestion des eaux pluviales.

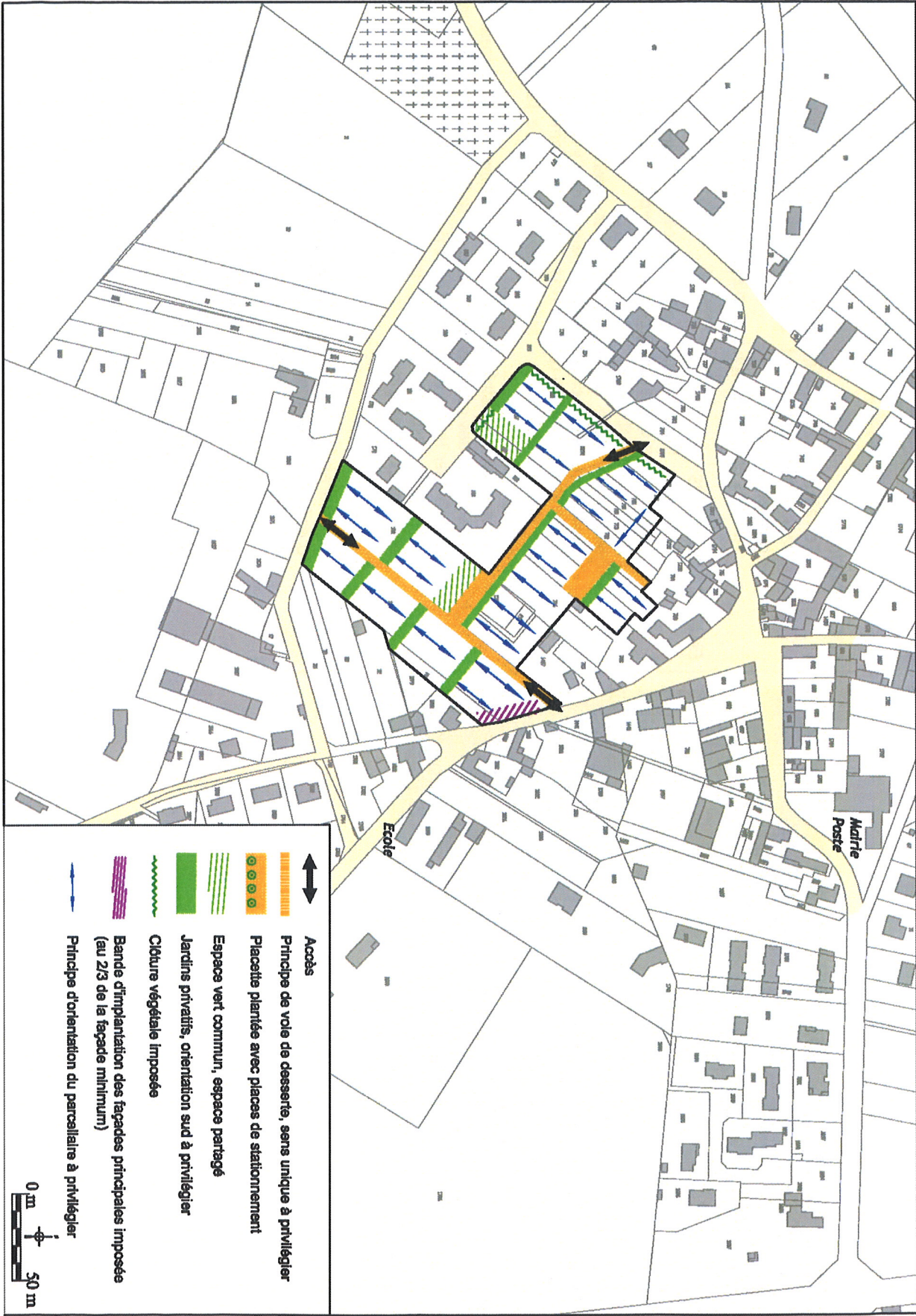
ORIENTATIONS COMMUNES A TOUTES LES ZONES U ET AU OBJETS D'ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- Éviter les opérations d'urbanisme fermées, sans lien avec le tissu urbain
- Insérer une diversité de fonctions et de programmes dans les opérations d'habitat
- Exiger des espaces publics qui ne soient pas entièrement dédiés aux voitures
- Définir la forme urbaine à partir du contexte bâti, paysager et des usages
- Réduire la minéralisation des espaces publics et des parcelles privées
- Améliorer la qualité de vie

A - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION / SCHEMAS D'ORGANISATION ET VOLET PROGRAMMATION DES ZONES DE TYPE AU	P 4
B - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES AUX ESPACES COMMUNS - ESPACES PARTAGES AU CŒUR DES OPERATIONS ET DES PROJETS PRECONISATIONS	P 15
C - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES AUX ESPACES DE TRANSITION / FRANGES URBAINES-AGRICOLES	P 18
D - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES A LA TRAME VIAIRE ET A LA DESSERTE DES OPERATIONS	P 20
E - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES AU PARCELLAIRE ET A LA DENSIFICATION DES QUARTIERS RESIDENTIELS BATIS	P 22
F - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES A L'IMPLANTATION DU BATI	P 25
G - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	P 27

**A - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
SCHEMAS D'ORGANISATION ET VOLET PROGRAMMATION DES ZONES DE TYPE AU**

 PHOTO IGN - GEOPORTAIL 2013	LOCALISATION - Terrains situés au sud du bourg ancien, en « greffe » par rapport au tissu bâti ancien (nord) et quartiers récents d'habitat individuel et groupé (logement social) - Terrains en friche (non agricoles) et fonds de jardins au nord ENJEUX - PRINCIPES ▪ Optimiser l'urbanisation des espaces résiduels en centre bourg, sous la forme d'une opération groupée avec voies d'accès et de desserte principale nord-sud et est-ouest ▪ Mettre en place un réseau de voies internes hiérarchisé, souligné par la végétation, afin de caractériser l'espace et de s'y repérer ▪ Intégrer des liaisons douces vers l'école notamment ▪ Ne pas multiplier les « raquettes » et proscrire les découpages de lots en « drapeaux » ▪ Assurer une densité suffisante pour optimiser ce secteur stratégique, en conservant des espaces de jardins au sud du tissu bâti ancien (nord) et pour rentabiliser les travaux de réseaux programmés ▪ Privilégier systématiquement les orientations nord-sud (ensoleillement et économies d'énergie) ESPACES PUBLICS ▪ Structurer les espaces partagés (espaces « verts », places, placettes, jeux d'enfants, cheminements, etc.) en même temps que le système viaire et avant toute division en lots à bâtir ▪ Éviter l'enclavement : préférer les situations visibles depuis les voies, ou avec de nombreux accès : lisibilité, agrément. ▪ Promouvoir le regroupement des stationnements pour libérer les voies de la présence automobile autant que possible et favoriser les circulations piétons / vélos en cœur d'îlot. Capacité en logements : environ 20 lots/habitations
--	--



LES VIGNES DU BOURG

VOLET PROGRAMMATION

LES VIGNES DU BOURG

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	VOIRIE	INCENDIE	ÉLECTRICITÉ
Réseau existant. A poursuivre en continuité du réseau d'existant	Pas de réseau. Le raccordement au réseau d'assainissement sera inclus dans le projet d'assainissement 2013-2017 en cours d'étude	Voirie à créer. L'emprise devra permettre la circulation à sens unique (et double sens avec avec placette de retournement dans la partie nord de la zone). Zone 30 à prévoir	Dispositif d'incendie à prévoir : bouche ou citerne enterrée	Raccordement possible sur le réseau existant pour la partie Ouest. mise en place d'un transfo pour la partie Est

LE RUISSEAU - LES BOUILLONS

VOLET AMÉNAGEMENT



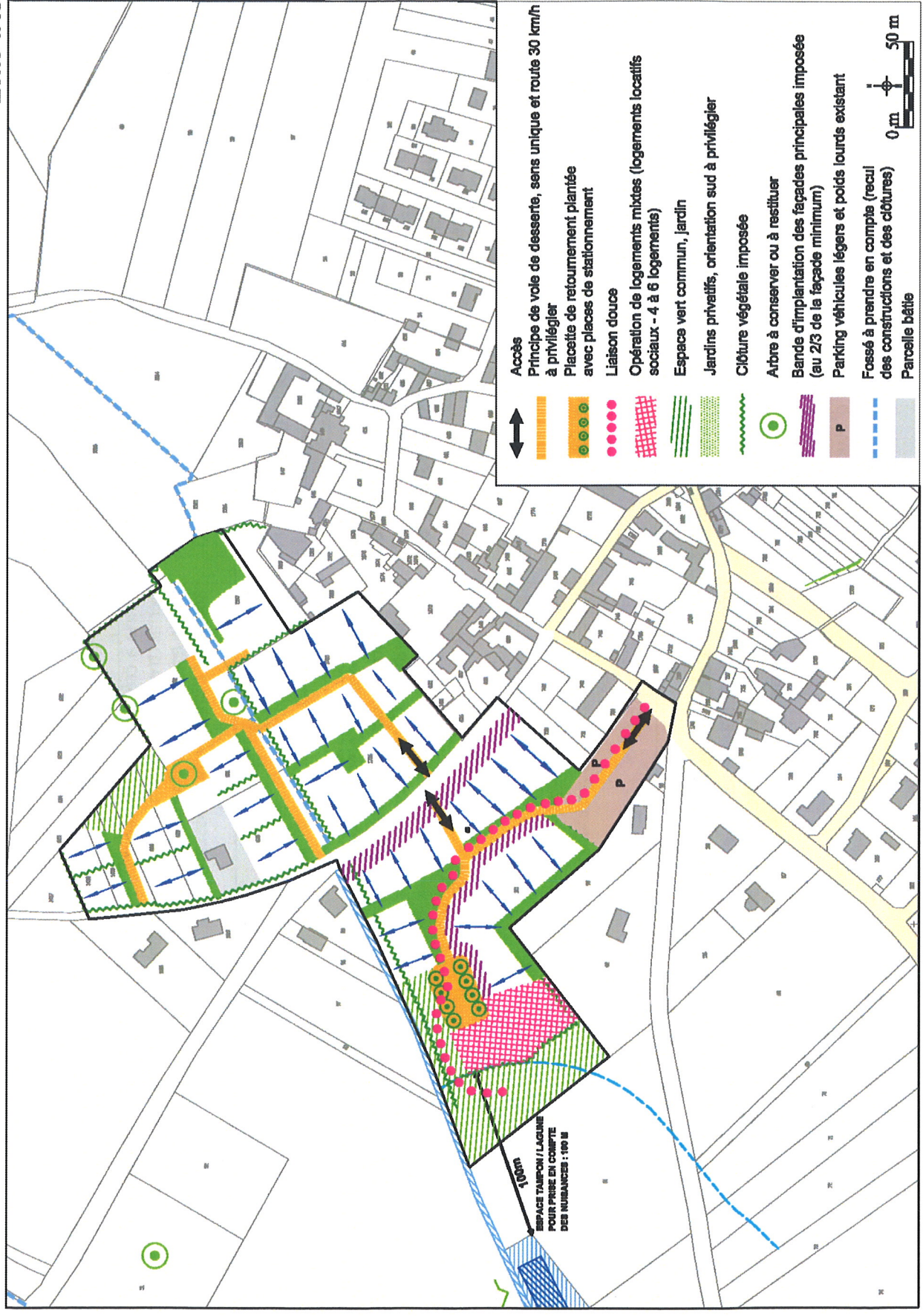
PHOTO IGN - GEOPORTAIL 2013

LOCALISATION

- Terrains situés en extension directe du bourg (nord et ouest), limités au nord par habitations récente et à l'Ouest par la station-lagunage (recul)
- Terrains en friche (non agricoles)

ENJEUX - PRINCIPES

- Optimiser l'urbanisation de ces espaces en continuité du bourg, desservis en partie, sous la forme d'opérations groupées avec accès et dessertes mutualisées
 - Aménager une rue « simple », avec priorité au piéton
 - Intégrer des liaisons douces vers le bourg notamment
 - Zone des Bouillons : implantation continue, homogène des façades de bâti côté rue Raoul Souriau (2/3 des façades minimum, suivant bande d'implantation au schéma), pour créer un effet « village » et privilégier des jardins « sud »
 - Privilégier systématiquement les orientations nord-sud (ensoleillement et économies d'énergie) privilégier les espaces de jardins au sud
 - Assurer une densité suffisante pour optimiser ce secteur stratégique pour rentabiliser les travaux de réseaux programmés
 - Proscrire les découpages de lots en « drapeaux »
 - Respecter la distance de recul par rapport au lagunage : optimiser l'utilisation de cette « bande tampon » par l'aménagement d'un espace vert
 - Imposer des clôtures végétale en franges agricoles
 - Respecter les continuités hydrauliques (fosse)
- ### ESPACES PUBLICS
- Structurer les espaces partagés (espaces « verts », places, placettes, jeux d'enfants, cheminements, etc.) en même temps que le système viaire et avant toute division en lots à bâtir priorité donnée à ces espaces favorisant la lisibilité et la valeur d'usage.
 - Éviter l'enclavement : préférer les situations visibles depuis les voies, ou avec de nombreux accès : lisibilité, agrément.
 - Promouvoir le regroupement des stationnements pour libérer les voies de la présence automobile autant que possible et favoriser les circulations piétons / vélos en cœur d'ilot.
 - Mutualiser le stationnement (placette plantée), en tenant compte du parking public déjà existant (au sud de la zone AU)
- Capacité en logements : environ 30 lots/habitations**



LE RUISSEAU - LES BOUILLONS

VOLET PROGRAMMATION

1 - LE RUISSEAU SUD (LOTISSEMENT PRIVÉ)

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	VOIRIE	INCENDIE	ÉLECTRICITÉ
Réseau existant sur la rue Raoul Souriau A poursuivre en continuité du réseau d'existant	Réseau présent sur la rue Raoul Souriau	Voirie à créer par le lotisseur. l'emprise devra permettre la circulation à double sens une sortie est prévue sur la rue Raoul Souriau et une autre sur l'impasse du Ruisseau	Dispositif d'incendie à prévoir bouche ou citerne enterrée	Raccordement sur réseau existant

2 - LE RUISSEAU NORD (CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES)

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	VOIRIE	INCENDIE	ÉLECTRICITÉ
réseau existant au carrefour rue de l'Etang / rue Raoul Souriau raccordement au réseau AEP au niveau de la voie de desserte centrale qui débouche au carrefour rue de l'Etang / rue Raoul Souriau.	Pas de réseau. Le raccordement au réseau d'assainissement sera inclus dans le projet d'assainissement 2013-2017 en cours d'étude	Voirie à créer. l'emprise devra permettre la circulation à double sens une sortie est prévue sur la rue de l'Étang et une autre sur l'impasse du Ruisseau	Dispositif d'incendie à prévoir bouche ou citerne enterrée	Extension du réseau avec mise en place d'un transformateur

3 - LES BOUILLONS (LOTISSEMENT COMMUNAL)

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	VOIRIE	INCENDIE	ÉLECTRICITÉ
Réseau existant sur la rue de l'église. A poursuivre en continuité du réseau d'existant	Réseau présent rue de l'Église et rue Raoul Souriau. Le raccordement au réseau d'assainissement sera inclus dans le projet d'assainissement 2013-2017 en cours d'étude	Voirie à créer l'emprise devra permettre la circulation à double sens avec placette de retournement Une sortie est prévue sur la rue Raoul Souriau et une autre sur la rue de l'Église	Dispositif d'incendie à prévoir : bouche ou citerne enterrée	Raccordement sur du transformateur présent sur parking (puissance à modifier)

LE BOURG EST

VOLET AMÉNAGEMENT



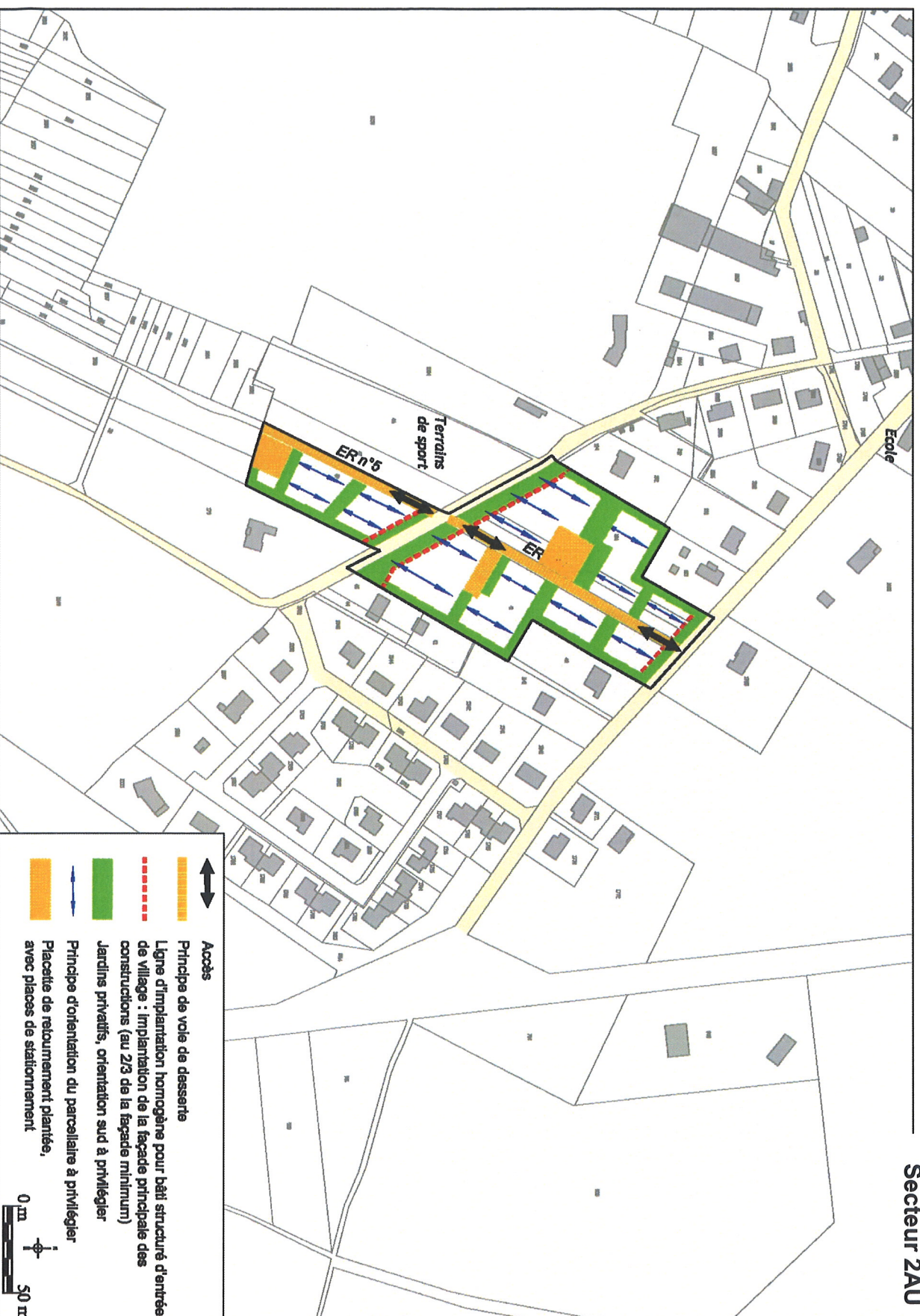
LOCALISATION

- Terrains situés au Sud du bourg ancien, en « greffe » par rapport au tissu bâti ancien (Nord) et quartiers récents d'habitat individuel et groupé (logement social)
- Terrains en friche (non agricoles) ou jachères

ENJEUX - PRINCIPES

- Optimiser l'urbanisation des espaces résiduels en centre bourg, sous la forme d'une opération groupée avec voie d'accès et de desserte principale
- Privilégier systématiquement les orientations nord-sud (ensoleillement et économies d'énergie)
- Proscrire l'enclavement de parcelles et ne pas multiplier les « raquettes » et découpages de lots en « drapeaux »
- Assurer une densité suffisante pour optimiser ce secteur stratégique, en conservant des espaces de jardins au sud du tissu bâti ancien (nord) et pour rentabiliser les travaux de réseaux programmés
- Intégrer des liaisons douces

Capacité en logements : environ 20 lots/habitations



LE BOURG EST

VOLET PROGRAMMATION

LE BOURG EST / LES COGNEES

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	VOIRIE	INCENDIE	ÉLECTRICITÉ
Réseau existant rue Isaac de Razilly et rue du Stade A poursuivre en continuité du réseau d'existant	Réseau d'assainissement présent rue du stade. Le raccordement au réseau d'assainissement sera inclus dans le projet d'assainissement 2013-2017 en cours d'étude	Voiries à créer (à la charge de l'opérateur). L'emprise devra permettre, la circulation à double sens. Des sorties sont prévues Rue Isaac de Razilly et rue du Stade pour la partie nord et rue du Stade pour la partie sud	Dispositif d'incendie à prévoir : bouche ou citerne enterrée	Extension réseau avec transformateur

B - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES AUX ESPACES COMMUNS – ESPACES PARTAGES AU CŒUR DES OPERATIONS ET DES PROJETS PRECONISATIONS

*D'après : Quelle densité pour quelle qualité urbaine ? Étude portant sur les formes urbaines en région Poitou Charentes
Méthode de projet Février 2013 - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes / ALAP*

ESPACES PARTAGÉS au COEUR DE L'OPERATION, DU PROJET

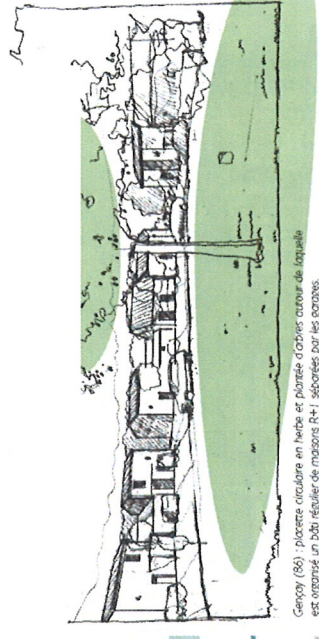
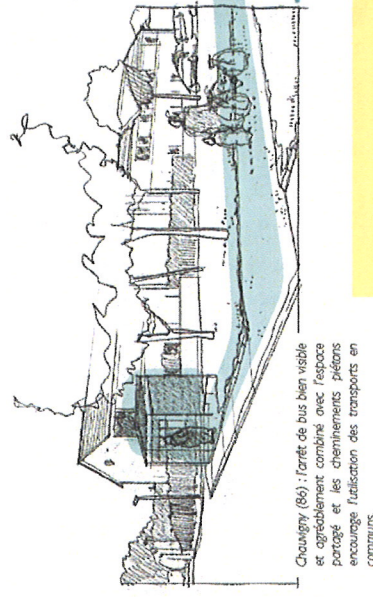
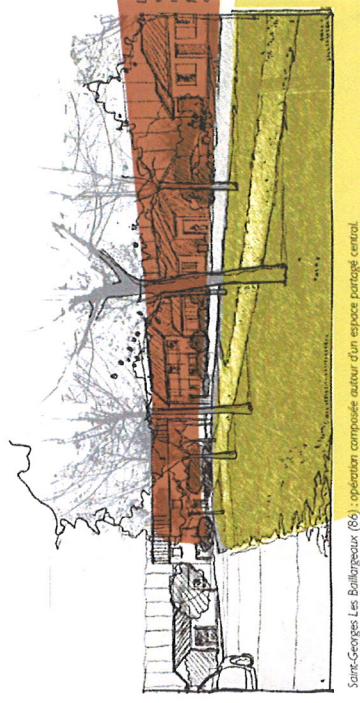
L'espace partagé est défini par un front bâti proportionné à ses dimensions.

ESPACES VERTS COMMUNS - ESPACES PARTAGÉS

PRECONISATIONS

- Eviter le fractionnement qui rend les espaces difficiles à caractériser, à rendre lisibles, à rendre lisibles, à entretenir, rechercher la continuité des différents espaces, internes comme externes à l'opération, et veiller à leur mise en relation : lisibilité, entretien facilité, agrément.
- Structurer les espaces partagés (espaces «verts», places, placettes, jeux d'enfants, cheminements, etc.) en même temps que le système viaire et avant toute division en lots à bâtir > priorité donnée à ces espaces favorisant la lisibilité et la valeur d'usage.
- Réfléchir à l'appropriation des espaces partagés par différents types d'usagers du quartier / de la commune pour favoriser le «vivre ensemble»
- Promouvoir une densité raisonnée à laquelle répondent des espaces partagés de qualité.
- Eviter l'enclavement : préférer les situations visibles depuis les voies, ou avec de nombreux accès : lisibilité, agrément.
- Positionner les espaces verts, espaces communs en franges agricoles, pour « ouvrir » les quartiers vers les espaces naturels, agricoles
- Utiliser les espaces « tampons » (distance par rapport à une construction agricole, la station de lagunage...) pour les aménagements d'espaces verts, de parkings plantés, publics
- Promouvoir le regroupement des stationnements pour libérer les voies de la présence automobile autant que possible et favoriser les circulations piétons / vélos en cœur d'îlot.

EXEMPLES



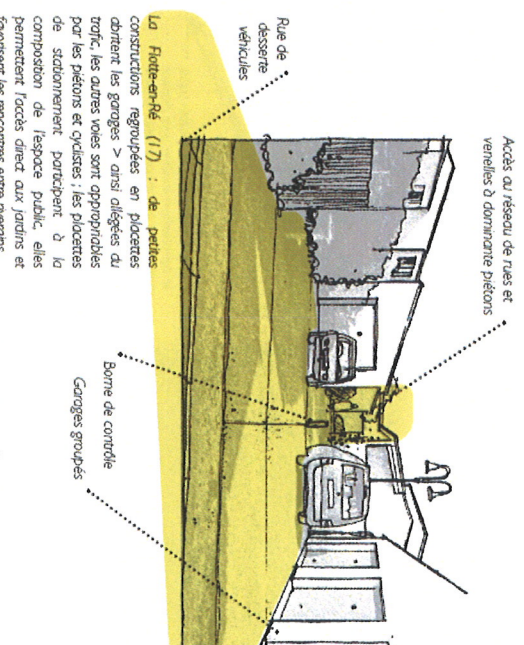
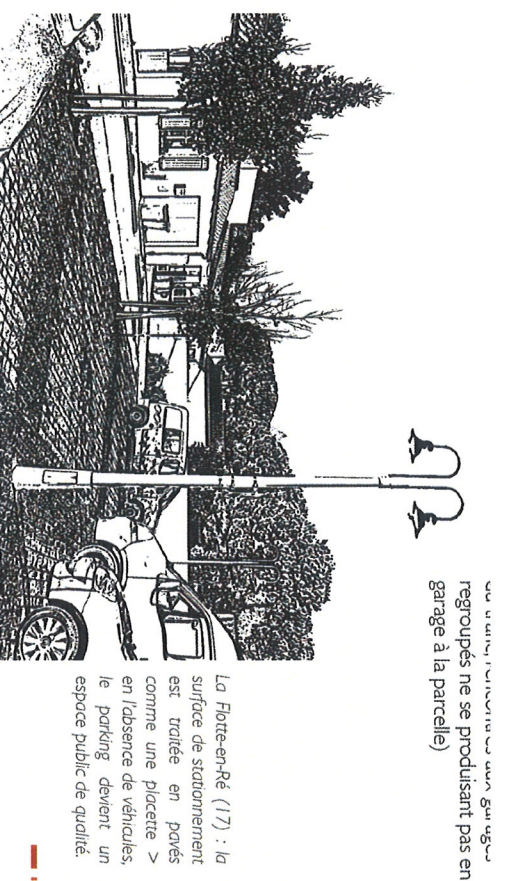
Source : Quelle densité pour quelle qualité urbaine ? Étude portant sur les formes urbaines en région Poitou Charentes
Méthode de projet Février 2013 - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes / ALAP

ESPACES DE STATIONNEMENT

PRECONISATIONS

- A l'intérieur de l'opération, réduire les surfaces dédiées aux véhicules (voirie, parking) au profit d'autres usages.
- **Combiner stationnement et aménagement paysager** : par ex. noues de récupération des eaux pluviales, haies séparatives, arbres de hautes tiges en bosquets, surfaces enherbées, etc.
- Veiller à la qualité du sol des espaces de stationnement > en l'absence de véhicules, l'espace libéré redevient appropriable par les piétons s'il n'est pas routier.
- **favoriser les aménagements simples facilitant l'entretien qui doit être anticipé**, et l'intégration = trottoirs en stabilisé, ou enherbés sans bordure béton, stationnements enherbés ou mixtes, places non matérialisées
- **Concentrer les garages et stationnements en ensembles accessibles de plusieurs logements, regrouper le stationnement en créant des petites poches de stationnement dans les espaces communs à la fois pour :**
 - > réduire les surfaces de voiries
 - > libérer du trafic véhicules permanent un espace de circulation qui peut ainsi être rendu aux piétons, cyclistes, jeux d'enfants
- > favoriser la sociabilité (appropriation de la voie libérée du trafic, rencontres aux garages regroupés ne se produisant pas en garage à la parcelle)
- Emplacement des garages : implanter les garages au plus près de la voirie

EXEMPLES



Sources : GHECO urbanistes et Quelle densité pour quelle qualité urbaine ? Étude portant sur les formes urbaines en région Poitou Charentes
Méthode de projet Février 2013 - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes / ALAP

C - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES AUX ESPACES DE TRANSITION / FRANGES URBAINES-AGRICOLES

*D'après : Quelle densité pour quelle qualité urbaine ? Étude portant sur les formes urbaines en région Poitou Charentes
Méthode de projet Février 2013 - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes / ALAP*

ESPACES DE TRANSITION - FRANGES URBAINES-AGRICOLES

PRECONISATIONS

traitement des franges de l'opération

- Prévoir un espace végétalisé entre jardins et cultures pour préserver les paysages, éloigner le risque de projections de produits phytosanitaires, pour éviter les conflits (tracteurs trop près des clôtures, bétail, etc.).
- Organiser le paysage des fonds de parcelles s'ils doivent être vus depuis les espaces contigus et notamment depuis les entrées de ville :
 - > abris de jardins conçus en ensembles harmonisés
 - > haies végétales hautes en masque, d'essences locales variées.
- Utiliser les réseaux de haies, bosquets, ruptures de pente, etc. existants lorsque cela est possible
- Prévoir des espaces plantés en bordure de l'opération (haies, verger, etc.). un pré-verdissement pourra être réalisé.

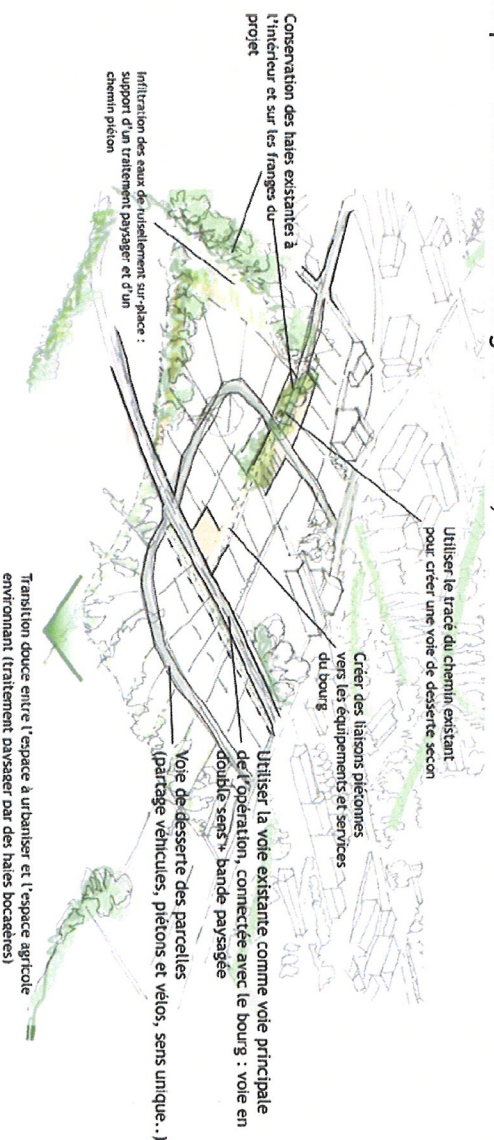
EXEMPLES

Clôture végétale avec accès individuels



GHECO URBANISTES 2012

croquis « traitement des franges urbaines »,



GHECO URBANISTES 2012

D - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES A LA TRAME VIAIRE ET A LA DESSERTE DES OPERATIONS

DESSERTE ET TRAME VIAIRE

PRECONISATIONS

- Privilégier le réseau de voies existant ou potentiel (chemins) comme structurante du projet ;
- inscrire le réseau de voies en relation avec le site (en épousant les courbes de niveau, en suivant des principes existants dans le bourg ou le hameau, en contournant des arbres ou des masses boisées...). Inflechir les tracés pour tenir compte des particularités du site. Éviter les voies complètement rectilignes.
- réduire l'emprise des voiries : minimiser la surface dédiée à la voiture et rechercher un équilibre entre les espaces dédiés à la voiture, aux piétons, au stationnement, aux plantations, etc.
- hiérarchiser les voies et réaliser un traitement différent leur type
- éviter les systèmes de voies en impasse, en raquette, clos sur eux-mêmes
- Prévoir un prolongement possible de la voirie : créer des emplacements réservés qui pourront être mobilisés lors d'une extension de l'opération
- Prévoir des liaisons douces au sein de l'opération et entre l'opération et le bourg (équipements, services commerces...)

L'objectif est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui.

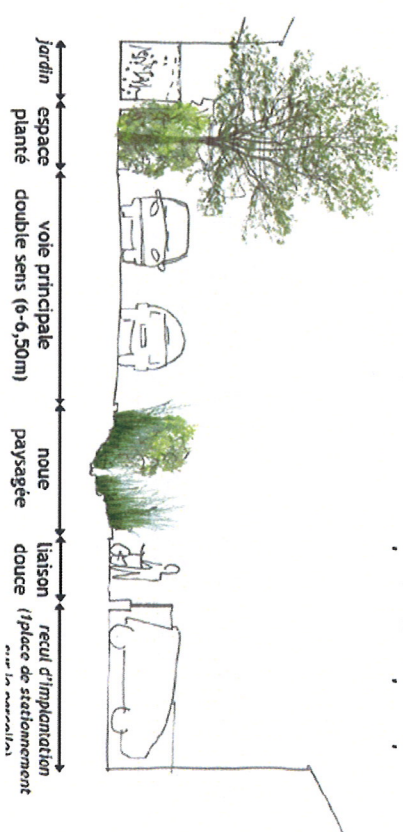
Le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue. Dès que la largeur de la rue le permet, il est important de garder un espace continu réservé aux piétons

• Le piéton est prioritaire par rapport à presque tous les véhicules. Il n'est pas cantonné à circuler sur le trottoir d'une rue plus classique. Cette priorité piétonne s'applique aussi bien vis-à-vis des vélos que des cyclomoteurs, motos, automobiles, véhicules de livraisons ou bus.

• L'aménagement doit traduire le souci de placer le piéton au centre de l'attention, de lui donner la priorité et d'assurer au mieux son confort. Pour assurer la sérénité du déplacement des piétons on veillera à dégager, à l'exception des rues trop étroites, des espaces continus affectés aux piétons. Ces espaces, qui peuvent être latéraux, sont une partie de la voirie où l'on ne devrait pas rencontrer de véhicules motorisés. L'organisation globale de la zone visera à dégager un cheminement repérable dans cet espace dédié notamment pour l'accessibilité des personnes aveugles ou malvoyantes.

EXEMPLES

EXEMPLE DE VOIRIE A DOUBLE SENS



EXEMPLE DE VOIRIE A SENS UNIQUE

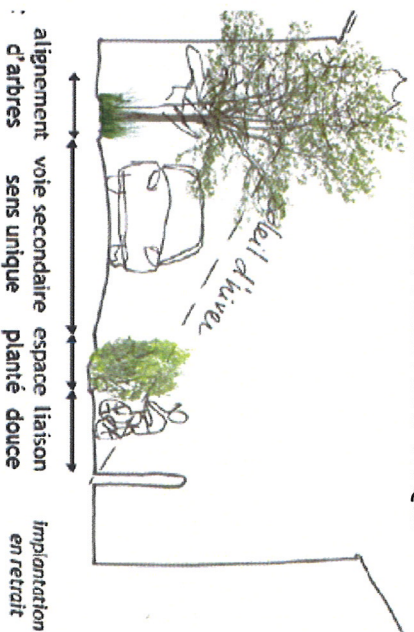


Photo CALIE Eure-et-Loir, Patrick Chenevrel

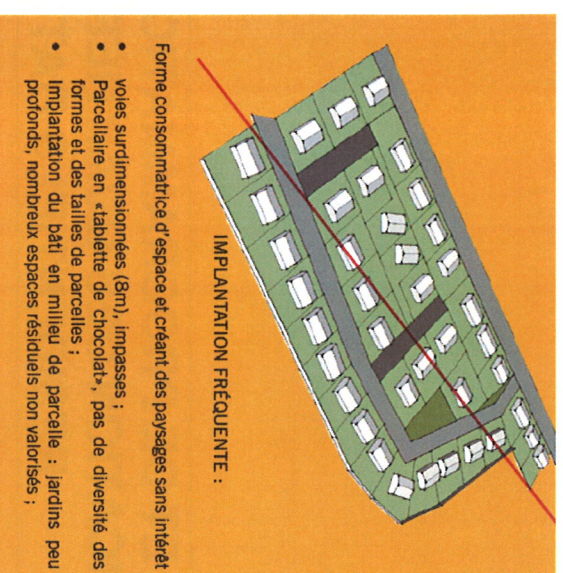
**E - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
RELATIVES AU PARCELLAIRE ET A LA DENSIFICATION DES QUARTIERS
RESIDENTIELS BATIS**

MORPHOLOGIE DES UARTIERS / TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE

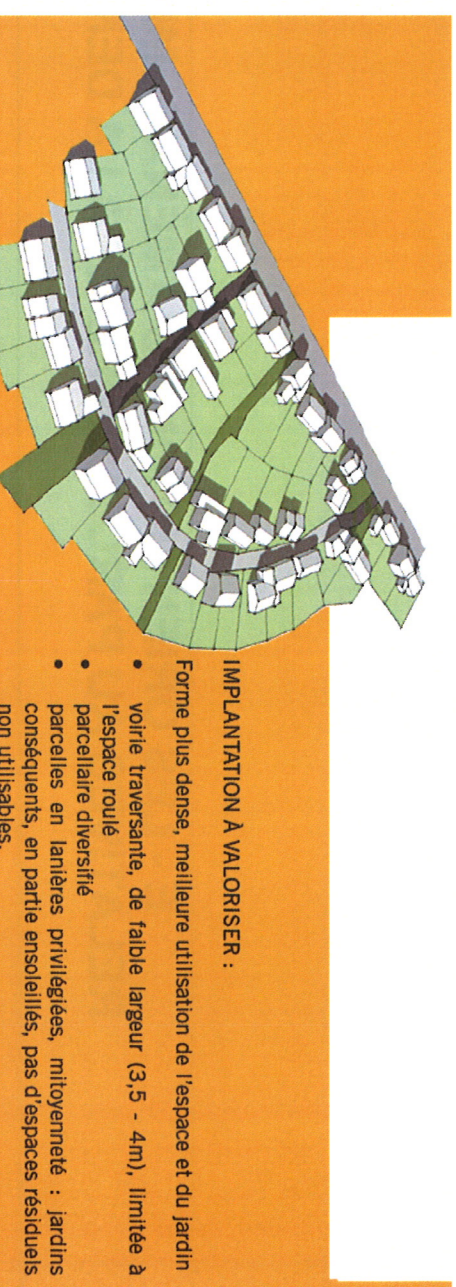
PRECONISATIONS

- Diversifier le parcellaire : proposer les tailles et des formes de parcelles différentes
- Privilégier les parcelles de faible largeur pour économiser le linéaire de voirie de desserte.
- Privilégier un parcellaire Nord-Sud lorsque cela est possible (avec le jardin au sud), en s'adaptant toutefois au site et à ses caractéristiques.
- Prévoir une densité assez forte en continuité des bourgs et village, en s'inspirant de la densité des tissus urbains plus anciens. Augmenter la densité et les gabarits autour des espaces ouverts (places). une densité moins forte pourra être envisagée si le cadre paysager l'exige (trame arborée et bocagère importante).

CONTRE EXEMPLE



EXEMPLE



GHECO URBANISTES 2012

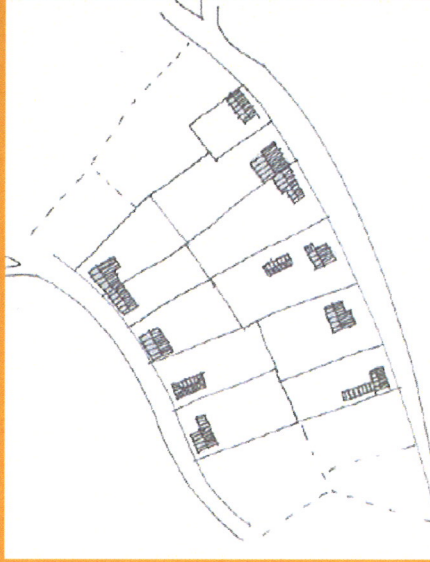
PRECONISATIONS

Utiliser les espaces interstitiels :

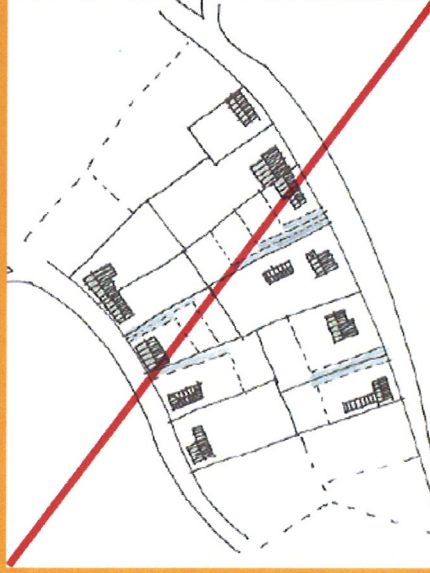
- faire l'inventaire des parcelles non bâties dans les bourgs et hameaux
- s'inscrire dans la trame typologique.
- Les nouvelles constructions devront présenter un aspect architectural qualitatif. La conception d'un projet architectural contemporain, s'insérant dans le tissu urbain riverain pourra être préconisé.
- permettre la densification des îlots moins denses. Cette densification pourra faire l'objet d'un projet d'ensemble pour éviter les constructions en deuxième voire troisième rang, qui présentent peu d'intérêt (multiplication des entrées et portails, des voies d'accès...)

- **Permettre une extension de la structure initiale** pour satisfaire aux nouveaux usages, tout en préservant l'aspect aéré et les jardins. Les extensions devront faire l'objet d'un projet et d'une réflexion sur les matériaux, l'échelle, les volumes, les limites, etc.

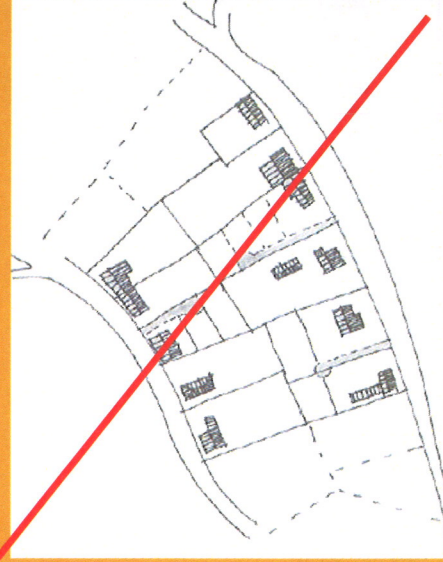
EXEMPLES



Etat initial : un îlot bâti peu dense : certains propriétaire souhaitent revendre une partie de leur parcelle



Les propriétaires divisent leur parcelle : création de maison en deuxième voire troisième rang, multiplication des accès et des portails sur la rue.



Les accès sont regroupés (moins de portails sur la rue, économie de voirie), mais il n'y a pas de réflexion d'ensemble (création de culs de sacs, difficultés d'accès, l'espace n'est pas complètement rentabilisé...)



Réflexion sur l'ensemble de l'îlot à densifier : réalisation d'orientation d'aménagement dans le cadre du PLU permettant de créer des voies traversantes, des cheminements piétons, des espaces de respiration...

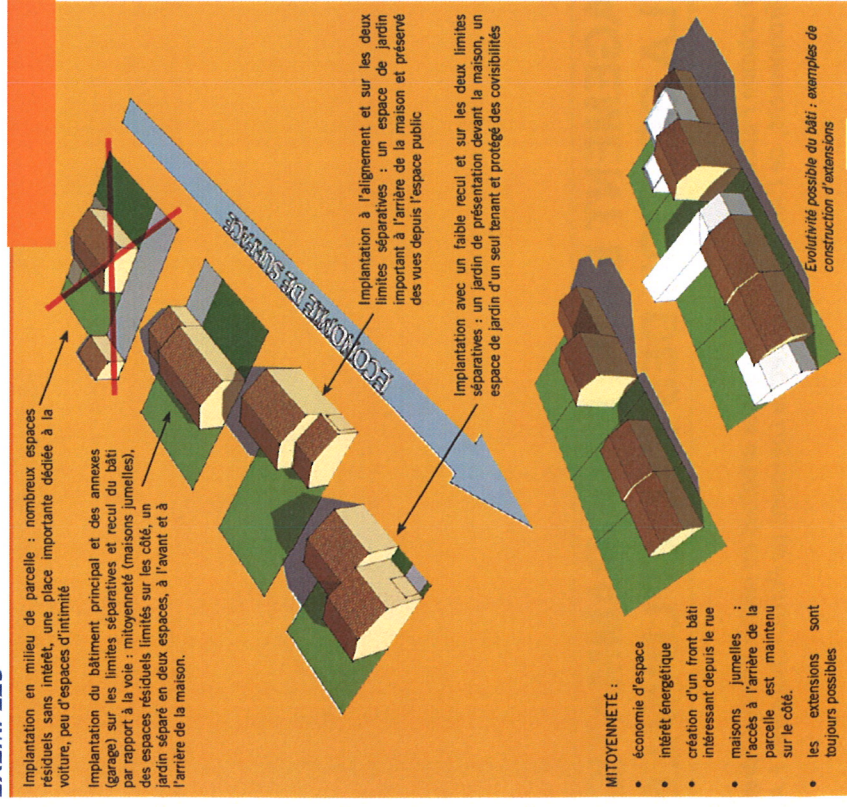
GHECO URBANISTES - 2012

F - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES A L'IMPLANTATION DU BATI

PRECONISATIONS

- **Respecter des règles d'implantation aux futures maisons** (par rapport à la voie et aux limites séparatives) permettant de « construire » une structure lisible et dégager un espace extérieur dont on profite pleinement. éviter l'implantation libre en milieu de parcelle qui crée des espaces résiduels sans intérêt. On pourra prévoir par exemple :
 - une implantation à l'alignement pour créer un effet village, ou une implantation en recul (pas trop important) pour ménager un espace de « représentation »
 - une implantation sur une limite séparative au moins ou une mitoyenneté
 - un groupement de bâtiments autour d'un espace commun
- **Privilégier une implantation avec les pièces de vie au sud pour bénéficier d'un ensoleillement maximal**

EXEMPLES



Gheco urbanistes, 2012

G - LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVES A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

*D'après : Quelle densité pour quelle qualité urbaine ? Étude portant sur les formes urbaines en région Poitou Charentes
Méthode de projet Février 2013 - Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes / ALAP*

GESTION DES EAUX PLUVIALES

PRECONISATIONS

- Gérer les eaux pluviales à l'échelle de la parcelle ou de petits ensembles de logements (noues et bassins).
- Exclure les bassins de rétention conçus uniquement comme des ouvrages techniques et notamment exclure les clôtures : utiliser leur capacité à créer un paysage pour qu'ils contribuent à la qualité du cadre de vie.
- Intégrer des noues drainantes paysagères aux stationnements et circulations douces
- Utiliser la végétation (clôtures en haies, massifs) pour retarder les écoulements.

